

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

OBJET :

**Information du Maire
Décisions prises dans
le cadre de ses
délégations consenties
par le Conseil Municipal**

N°521 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/09/2022

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur VINCENT Alain, Madame VIVES Marie-Christine à Monsieur JOLY Philippe, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte.

Absent(s) : Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°34 du 31 août 2020.

Monsieur le Maire informe les membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 10/2022 du 22 juillet 2022 de confier la maintenance du matériel PVE du service de Police Municipale à la Société YOU TRANSACTOR – 32, rue Brancion à PARIS pour un prix global annuel de 165 € HT pour la maintenance matérielle de 1 terminal FINES
- Décision n° 11/2022 du 16 août 2022 d'attribuer le marché public d'assurances « risques statutaires » de la commune, pour une période de 4 ans, à compter du 01 janvier 2023, au cabinet WILLIS TOWERS WATSON France (ex GRAS SAVOYE) pour la gestion des sinistres et de primes + prestations annexes et la compagnie GENERALI VIE, porteur de risque à 100 % pour un montant total annuel de 27 443 € TTC (garantie de base + garantie optionnelle maladie ordinaire avec franchise 30 jours)
- Décision n° 12/2022 du 05 septembre 2022 fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- Décision n° 13/2022 du 05 septembre 2022 fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution, de transport de gaz et par les canalisations particulières de gaz qui occuperaient le domaine public communal due au titre de l'année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions prises par le Maire.

Pour extrait conforme a registre.

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
Compte tenu de :

- la transmission en Préfecture, le **29 SEP. 2022**
- de la publication, le **29 SEP. 2022**